

L'établissement de la filiation biologique

Par **Julien Lopes**, le **06/04/2014** à **09:49**

Voilà je dois résoudre un cas pratique relatif à la nullité du mariage, au divorce et à la filiation mais j'ai un peu de mal à organiser mes idées. Je me suis aidé de mon cours mais je ne sais pas vraiment quels articles mobilisés car c'est la première fois que je dois résoudre un cas pratique comme celui-ci. Pouvez-vous m'aider voici l'énoncé:

Ferdinand Samir, d'origine albanaise, est entré clandestinement en janvier 2008. Pour se voir reconnaître la qualité de mineur, afin d'éviter une reconduite à la frontière, il utilise une fausse identité (Ferdinand Sam) et déclare avoir 17 ans alors qu'il a deux ans de plus. Il s'installe à Saint-Etienne et fait rapidement la connaissance de Melissa Deloy, une jeune bénévole d'une association d'aide aux sans-papiers du département de la Loire. Grâce à l'aide de Mélissa, il obtient, par jugement du tribunal administratif de Lyon en date du 25 août 2008, l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière pris à son encontre par le préfet.

Ils finissent par se marier le 6 octobre 2008 car ils attendent un heureux événement. Florent naît le 15 novembre 2008.

Très vite cependant, Mélissa regrette ce mariage, les brimades, vexations voire les violences de son mari devenant de plus en plus fréquentes. Ils se séparent d'un commun accord en janvier 2011 alors que Mélissa est enceinte d'un second enfant. Ombeline est née le 23 juillet 2011, déclarée à l'état civil par sa mère, sans indication du nom de famille de Ferdinand Samir (Sam). De toute façon, ce dernier s'est totalement désintéressé de cette enfant, tant pendant la grossesse qu'une fois née.

En janvier 2014, Mélissa a présenté une requête en divorce. Dans le même temps, elle a appris également la condamnation de son mari, toujours sans emploi, pour des faits de proxénétisme commis au cours de l'année 2012.

Aujourd'hui, Mélissa se demande si elle n'aurait pas intérêt à agir en nullité du mariage. Elle prétend en effet que Ferdinand l'a trompée sur son âge, son nom et sa véritable personnalité, notamment en lui dissimulant ses activités de proxénète. Elle ajoute que, en séjour irrégulier en France, il l'a épousée dans l'unique dessein d'obtenir d'un titre de séjour régulier sur le territoire national.

Mélissa vient vous demander conseils : doit-elle poursuivre sa procédure de divorce et quel serait pour elle le divorce le plus adapté? Aurait-elle des chances d'obtenir l'annulation de son mariage? Elle voudrait enfin être renseignée sur la filiation des deux enfants.

Par **Jay68360**, le **06/04/2014** à **13:47**

Bonjour,

Pourquoi ne pas suivre le plan qui s'impose du fait des questions posées par celle qui vient

vous consulter ?

Soit, I. Les procédures de divorce envisageables, II. La possible obtention de la nullité du mariage, III. La filiation des enfants.

Pour le reste, les éléments de fait qui vous sont donnés sont assez parlant pour pouvoir les confronter aux différents modes de divorce possibles, puis aux différentes causes de nullité du mariage ainsi que les problèmes pouvant exister au niveau de la filiation des deux enfants (surtout celle d'Ombeline).

Bon courage.